



**ACADEMIE ENERGIE
& COHESION**

Règlement Intérieur de TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION

1. Présentation de l'Organisme de Formation

Chez Terre de shiatsu-Académie Energie et Cohésion nous sommes passionnés par le bien être des salariés. Nos formations se concentrent sur la gestion du stress, la prévention des TMS, et la cohésion d'équipe. Nous croyons qu'un environnement de travail sain et harmonieux est la clé d'une productivité optimale et d'un épanouissement professionnel durable.

Ce règlement intérieur s'applique à tous les participants aux formations, ainsi qu'aux formateurs et au personnel administratif.

2. Comportement des Participants

- Respect des horaires : Les participants sont tenus d'arriver à l'heure. En cas de retard ou d'absence, il est impératif de prévenir le formateur ou l'organisme.
- Comportement respectueux : Tout comportement discriminatoire, harcèlement, ou violence est strictement interdit. Nous encourageons l'engagement et la participation active aux activités de formation.

3. Règles de Sécurité

- Respect des consignes de sécurité : Les participants doivent respecter toutes les consignes de sécurité en vigueur dans les locaux de formation.
- Règles spécifiques :
 - Utilisation appropriée des équipements et du matériel.
 - Évacuation des lieux en cas d'alerte.
 - Signalement immédiat de tout incident ou comportement dangereux.
- Interdiction de consommer : L'usage d'alcool ou de drogues est interdit pendant les jours de formation.

4. Évaluation et Retour

À la fin de chaque formation, un questionnaire de satisfaction sera distribué. Vos retours sont essentiels pour améliorer la qualité de nos formations et seront utilisés uniquement en interne.

5. Propriété Intellectuelle

Tous les contenus, supports de formation et documents fournis par l'organisme sont protégés par des droits d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation préalable est interdite.

6. Confidentialité

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des informations partagées durant la formation, tant sur le contenu que sur les autres participants.

7. Sanctions

En cas de non-respect du règlement intérieur, les sanctions peuvent aller de :

- L'avertissement : Pour des infractions mineures.
- La suspension temporaire : Pour des comportements inappropriés répétés.
- L'exclusion : En cas de violation grave (violence, harcèlement, etc.).

Processus d'Appel : En cas de sanction, le participant pourra faire appel par écrit en courrier recommandé auprès de la direction dans un délai de 5 jours après notification de la sanction.

8. Modification du Règlement

Ce règlement peut être modifié à tout moment. Les participants seront informés de toute modification, et un nouveau règlement sera mis à disposition.

9. Engagement des Participants

Tous les participants doivent signer ce règlement intérieur pour indiquer qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils s'engagent à le respecter.

###10- Code de conduite :

Une tenue vestimentaire adéquate est conseillée pour suivre nos formations.

- Procédure de réclamation : Une démarche claire pour signaler des problèmes ou des préoccupations.
- Conditions de remboursement : En cas d'annulation ou de report de formation.
- Mentions légales : En fonction de la législation en vigueur concernant la formation professionnelle

Date et lieu :

Ecrire Nom, prénom, « lu et approuvé » et signer

Signature de l'apprenant

Signature du formateur et cachet

TERRE DE SHIATSU – ACADEMIE ENERGIE ET COHESION

SIRET : 80204476800025

***Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 84420469942 auprès du Préfet de la région de ROANNE,
cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.***